

# DÉCRET PORTANT RÉVOCATION DE LA COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES TUTSI ET INSTAURANT UNE ARCHE DE SALUT

Je soussignée, Marie Esther Murebwayire, humble servante de mon Seigneur Jésus Christ,

1. EN VERTU des pouvoirs que me confère la Parole de Dieu, notamment à travers les passages bibliques ci-après (*La Bible, version Semeur*) :
  - a. **Ecclésiaste 9 : 5-6** : *Les vivants savent qu'ils mourront, mais les morts ne savent rien du tout; ils n'ont plus rien à gagner, ils sombrent dans l'oubli. Leurs amours, leurs haines, leurs désirs, se sont déjà évanouis. Ils n'auront plus jamais part à tout ce qui se fait sous le soleil.*
  - b. **Ecclésiaste 12:7** : *... avant que la poussière ne retourne à la terre d'où elle était venue, que le souffle de vie ne remonte vers Dieu qui l'a donné.*
  - c. **Genèse 3:19b** : *... car tu es poussière et tu retourneras à la poussière.*
  - d. **Matthieu 22:32b** : *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants.*
  - e. **Luc 17 : 26-29** : *Le jour où le Fils de l'homme reviendra, les choses se passeront comme au temps de Noé : les gens mangeaient, buvaient, se mariaient et étaient donnés en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans le bateau. Alors vint le déluge qui les fit tous périr. C'est encore ce qui est arrivé du temps de Loth : les gens mangeaient, buvaient, achetaient, vendaient, plantaient, bâtissaient. Mais le jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu et de soufre tomba du ciel et les fit tous périr.*
2. CONSIDÉRANT la révélation divine qui m'a été donnée sur les tenants et les aboutissants de l'histoire du Rwanda, notamment en ce qui concerne le génocide et le vrai remède dont les Rwandais ont besoin pour éradiquer le virus ethnique et ainsi se sortir définitivement des cycles de violence et d'effusion de sang,
3. ME RÉFÉRANT également à mes déclarations et messages rendus publics à diverses occasions de 1998 jusqu'à ce jour, ainsi qu'à mes lettres ouvertes, dont celles adressées à l'Eglise de Pentecôte du Rwanda (ADEPR) et au Président de la République Rwandaise en 2003 et en 2013,
4. ADRESSE aux Rwandaises et aux Rwandais, le présent décret, précédé et renforcé par la prière ci-après :

## PRIÈRE

5. Père Céleste, je me tiens humblement devant Ta Sainteté au Nom de Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Roi, pour implorer ton soutien, sans lequel je ne pourrais accomplir ta volonté. Je viens vers toi Seigneur au moment où des temps nouveaux particulièrement difficiles s'annoncent, laissant dans l'oubli, sinon l'indifférence, l'ordre actuel qui ne sera plus que de l'histoire ancienne. Saint-Esprit, toi qui es mon fidèle Conseiller, éclaire-moi quant à la volonté du Père, pour que j'agisse avec courage, "*car il en va toujours ainsi de ceux qui connaissent Dieu*" (**Daniel 11: 32**)
6. Permits, Seigneur, que j'agisse aussi avec l'autorité que me confère Ta Parole créatrice, la Parole qui créa tout et qui crée toujours, qui révoque et qui instaure, qui fait apparaître ce qui n'était pas et fait disparaître ce qui était. Oui, Père Éternel, que je fasse montre d'une assurance sans faille, que je sois apte à tenir tête à "*l'Ennemi qui rôde sans cesse, et qui est prêt à voler, à tuer et à détruire*" (**1 Pierre 5:8; Jean 10 :10**).
7. Seigneur, depuis que tu m'as appelée à ton service, je traverse des périodes plus difficiles les unes que les autres, mais tu as toujours été à mes côtés. Maintenant que j'entre dans la phase décisive de mon appel, j'ai besoin de ton soutien plus que jamais. Certes, à plusieurs reprises, tu m'as révélé l'acuité des épreuves auxquelles j'allais faire face, mais je te suis reconnaissante de m'avoir accordé ta confiance en me rendant capable de remplir cette mission (**1 Timothée 1:12**).

8. C'est au Nom de Jésus Christ de Nazareth que je vais révoquer et déclarer caduques des lois et des pratiques consacrées par des institutions gouvernementales, mais qui ont ouvert à l'Ennemi une brèche dans laquelle il s'est engouffré pour anéantir tout un peuple qui lui a été donné en sacrifice par des dirigeants de pays. Seigneur, c'est Toi-même qui as décidé de mettre un terme à ce système diabolique et qui m'a chargée d'en assurer l'officialisation, au nom de Jésus Christ. A ce sujet, Ton injoction à mon endroit était parfaitement claire : *"Décrète et publie ce qui doit être révoqué et ce qui va être instauré, tout pouvoir t'en a été donné"*.
9. Seigneur, c'est en toute humilité que j'obéis à Ta volonté, même si ce n'est pas du tout évident pour moi. Je suis motivée, entre autres, par l'immense joie liée à la promesse selon laquelle tu vas bientôt couvrir de Ta gloire la Région des Grands Lacs (Burundi-Congo-Rwanda), au point que ceux qui te seront restés fidèles vivront dans un bonheur jamais connu depuis la création du monde.
10. Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, ton arche de salut est la dernière chance offerte aux habitants rwandophones de la Région des Grands Lacs. Des choses liées vont être déliées, des secrets seront dévoilés et des abcès crevés. La violence et les dangers seront tels que les gens auront besoin de protection pour sauver leurs vies et il n'y a qu'une seule solution : l'arche de secours qui n'est autre que le SALUT offert par Jésus Christ.
11. Seigneur, permets que ce message fasse de l'effet auprès de ceux qui le recevront, particulièrement tes élus, afin que ceux-ci survivent aux événements catastrophiques à venir. Je prie pour des coeurs brisés et traumatisés, notamment ceux sous l'emprise de Satan et des esprits diaboliques, afin que tu les débarasses définitivement du venin ethnique Hutu-Tutsi profondément enraciné en eux. Comme c'est toi le Maître des temps et des circonstances, montre que l'heure vient où ta patience a assez duré, non pas par lâcheté, mais par amour et par miséricorde (**2 Pierre 3:9**). Oui, tu es Amour, tu es lent à la colère, et tu l'as suffisamment prouvé avec ta patience envers la Région des Grands Lacs.
12. Seigneur, nombreux sont ceux qui ignorent presque tout de tes attributs, en l'occurrence que tu es un feu dévorant. Dans cette lutte entre l'armée du Ciel et l'armée des Ténèbres, la victoire est déjà acquise à Gologotha; il faut juste que les élus la fassent leur. Or, la Puissance qui a ressuscité Jésus Christ d'entre les morts est aussi celle qui guide la mission que tu m'as assignée.
13. La décision de la reine Esther est éminemment instructive, et l'on sait à quel point elle fut salutaire pour son peuple : *"...Va rassembler tous les Juifs qui se trouvent à Suse. Jeûnez pour moi, sans manger ni boire pendant trois jours et trois nuits. J'observerai de mon côté le même jeûne avec mes servantes. Ensuite, je me rendrai chez l'empereur, malgré la loi. Si je dois mourir, je mourrai !"* (**Esther 4 : 16**)  
Je te remercie Père de ce que tu ne changes point. Tel tu étais au temps de la reine Esther, tel tu es aujourd'hui et tel tu seras toujours.
14. Tout est dit et fait au Nom de Jésus Christ de Nazareth; que le Saint-Esprit se charge de la mise en application; Amen !

## INTRODUCTION

15. Vous qui m'écoutez ou qui me lisez, recevez mes fraternelles salutations, que je vous adresse au nom de notre Seigneur et Sauveur, Jésus Christ de Nazareth. Le présent message est spécialement destiné aux chrétiens fermes dans leur foi, sans exclure que d'autres personnes puissent en tirer profit. Il est donné sous forme écrite, conformément à une injonction divine reçue à travers le passage biblique ci-après :  
*L'Eternel répondit : «Écris cette révélation, et grave-la sur les tablettes, écris-la clairement pour que chaque lecteur la lise couramment. Car c'est une révélation qui porte sur un temps fixé, qui marche vers son terme et n'est pas mensongère. Si même elle tarde, attends-la patiemment, elle s'accomplira, elle s'accomplira certainement, elle ne tardera pas» (Habacuc 2 : 2-3)*
16. A vous, chers frères et soeurs dans le Christ et aux rwandophones de tous horizons, je dois quelques précisions. En juin 1999 (cela fait bientôt 23 ans !), le Seigneur Jésus Christ m'a confié la lourde mais noble mission d'être sa "**porte-voix**". Il s'agit de lancer des messages d'alerte invitant les gens à la réconciliation avec leur Créateur par la repentance, ainsi que la confession des péchés, des iniquités et des transgressions. La raison de toutes ces alertes tient à ce que les Rwandais font l'objet d'un appel divin spécial, selon lequel ils doivent se débarrasser du VIRUS ETHNIQUE qui n'a cessé de gangréner la société rwandaise, faisant des ravages jusque même dans les rangs des "serviteurs de Dieu". J'ai donc dû obéir à mon Seigneur, non sans réticence au début, en faisant passer le message de la repentance et de la réconciliation, insistant particulièrement sur les conséquences désastreuses qui frapperaient les pays des Grands Lacs en cas de refus de la repentance exigée.
17. J'avais pour principale mission d'amener les Hutu et les Tutsi à se repentir, à recevoir le pardon de Dieu et à se réconcilier entre eux, mais il est apparu que ni l'une ni l'autre partie n'a agi dans le bon sens, si l'on en juge par l'absence criante de résultats palpables. J'ai donc dû en faire mon affaire, décidée à rendre public les messages tels que je les recevais du Saint-Esprit, notamment en direction des "cibles" suivantes : les politiciens, les militaires, les hommes d'église (pour ceux qui acceptaient de me recevoir), les prisonniers, les réfugiés, les retraites spirituelles, les camps de réintégration des combattants de l'ancien régime (ABACENGEZI) et d'autres rencontres diverses où il m'était permis de m'exprimer. Dans toutes ces actions, je me suis heurtée à des obstacles de taille, mais j'ai tenu bon car affirmée par CELUI QUI ME FORTIFIE, à savoir Jésus Christ de Nazareth (*Philippiens 4:13*).
18. Par les précisions précédentes, je tenais à dire brièvement qui je suis. La suite de ce message va être consacrée à ma mission principale dans son contenu et ses aspects historiques.
19. J'ai été mandatée par le Ciel auprès des Rwandais, des Burundais et des Congolais rwandophones, respectivement en 1998, en 2008 et en 2010. En fait, aux yeux de l'Eternel, les 3 pays concernés, à savoir : le Rwanda, le Burundi et l'est de la RDC, forment une et une seule entité. Ils ont en commun, non seulement l'histoire, mais aussi l'appel pour honorer et servir le Seigneur d'une façon particulière.
20. En date du 25 février 2010, j'ai dû fuir précipitamment le Rwanda car ma vie était en danger. C'est par la force du Très-Haut que j'ai pu quitter le pays, dans une "opération spéciale" que les moyens humains seuls ne pouvaient point réussir. C'est en 2011 que je suis arrivée dans mon pays d'accueil actuel, à savoir la Hollande, croyant que c'en était fini avec mes messages d'alerte à l'endroit des Hutu et des Tutsi. Je reçus alors de mon Maître l'injonction selon laquelle je devais continuer à mettre en garde les Rwandais sur les dangers du virus Hutu-Tutsi car il continuait de faire des dégâts entre les membres des deux ethnies, y compris dans les communautés d'exilés. C'est ainsi que, dès juin 2012, je me suis mise à

diffuser des messages audio sur les antennes de Radio ITAHUKA, un canal médiatique qui était à l'époque aux mains d'un parti politique rwandais d'opposition en exil.

21. Ma collaboration avec cette Radio s'est révélée problématique et les choses se sont dégradées de façon irrémédiable lorsque mon émission d'août 2016 a été interdite de diffusion et qu'elle ne m'a même pas été retournée. La raison de cette censure doublée d'une confiscation était que, selon les responsables de la Radio, mon message qui portait sur le Burundi, était préjudiciable aux intérêts supérieurs de ce pays. Cet incident m'a mis dans l'obligation de passer par ma propre chaîne YouTube, où j'ai poursuivi, depuis lors, la diffusion de mes messages d'alerte.
22. D'aucuns pourraient se demander le pourquoi de la particularité du présent message qui, en plus d'être diffusé en audio, est aussi disponible en "version papier". Voici quelques éléments de réponse, adressés globalement aux Chrétiens de la Région des Grands Lacs, avec une mention spéciale à ceux ressortissant du Rwanda.
  - a. J'aurais voulu prononcer ce message à Kigali dans un stade archicomble comme ce fut le cas en date du 28 décembre 1999 au stade Amahoro à Kigali, où une foule nombreuse s'était massée, visiblement angoissée par le passage à l'an 2000. Il est légitime que je souhaite retourner présentement dans ce lieu chargé de souvenirs, dans la mesure où c'est là que ma mission a véritablement commencé, au moins publiquement.
  - b. J'ai souhaité, à maintes reprises, que chaque Rwandais puisse comprendre le plan de Dieu pour lui. Au lieu que ce soit accueilli comme une bonne nouvelle, cela a plutôt généré des tas de conflits, à l'instar de ceux que Jésus Christ a connus : ses proches ne l'ont pas reconnu comme le Messie et l'ont combattu dans son ministère, tandis que les "religieux" l'ont trahi et condamné à mort. En ce qui me concerne, j'ai subi le rejet évidemment des responsables d'églises, mais aussi des membres de ma famille et de mes amis, excepté quelques-uns qui m'ont supportée, la plupart du temps par intérêt.
  - c. J'aurais également souhaité que chaque Rwandais puisse partager avec moi, la joie et le bonheur de vivre dans les temps nouveaux que l'Eternel a réservés à ses fidèles serviteurs et dans les lesquels nous allons pouvoir bientôt entrer.
  - d. Mon vif souhait est aussi que vous acceptiez de vous repentir, afin que nous prenions part ensemble à l'accomplissement imminent des magnifiques promesses divines faites sur chacun d'entre nous. Fort malheureusement, il est prouvé à travers l'histoire biblique et l'histoire tout court, que la compréhension des desseins de Dieu n'est réservée qu'à une poignée d'élus. J'ai connu des tas d'épreuves, liées à ma personnalité d'antan. En fait, je ne pouvais pas répondre à mon appel sans dégâts : j'ai perdu des vies chères et des biens matériels, j'ai été socialement coupée du monde alors que je chérissais la convivialité; j'ai même été privée de certains droits humains. Bref, comme il était impossible d'accepter de gré tous ces "inconvenients", il a fallu que je m'y résolve de force, de la haine que j'ai subie jusqu'à l'emprisonnement, en passant par l'empoisonnement, le harcèlement, la délation, l'intimidation, la traque; tout cela orchestré contre moi par l'Ennemi qui espérait ainsi anéantir ma détermination et me faire renoncer à mon appel. Pour plus de détails sur mon témoignage, les personnes intéressées voudront consulter mon livre intitulé en langue rwandaise « UMUZI W'INZIKA Y'INZIGO RWANDA NYUMA Y'AMAHIRWE YA NYUMA »  
*(Les racines des rancunes destructrices; Rwanda, au-delà de la dernière chance)*
  - e. Je vous en prie, prenez au sérieux le présent message, ne serait-ce que dans votre intérêt et celui de vos enfants et proches. De grâce, gardez l'esprit ouvert et restez

attentifs à la révélation du Saint Esprit; on ne sait jamais, peut-être que c'est la dernière fois qu'il vous sera donné d'entendre ou de lire ce message. **Ezéchiel 33 : 1-4** *L'Eternel m'adressa la parole en ces termes : Fils d'homme, parle aux gens de ton peuple et dis-leur : « Supposez que j'envoie la guerre contre un pays et que les gens de l'endroit prennent l'un des leurs pour le poster comme sentinelle. Lorsque cet homme voit l'armée ennemie s'avancer dans le pays, il sonne du cor pour donner l'alarme à la population. Si alors quelqu'un entend la sonnerie du cor mais ne tient pas compte de l'avertissement, il sera seul responsable de sa mort si l'ennemi survient et le tue. »*

### **DU MESSAGE PROPREMENT DIT**

23. Le présent message a un double objectif :

- a. D'une part, la révocation des lois et des pratiques en rapport avec les deuils et les commémorations mortuaires en général, et en particulier ceux relatifs au génocide des tutsi
- b. D'autre part, **l'instauration d'une arche de secours** destinée à toute personne qui aura accepté Jésus Christ comme son Sauveur et Seigneur, et qui pourra ainsi échapper à la fureur de Dieu qui va très bientôt s'abattre sur la région des Grands Lacs où une grande partie de la population va périr

24. C'est dans la nuit de mardi à mercredi en date du 23 mars 2022 que ce message m'a été donné par le Ciel. Cela m'a rappelé la première fois que j'ai été visitée par Jésus Christ, en date du 13 mars 1996; Il me dit alors : *“Je vais me servir de toi d'une façon particulière et unique”*. Effectivement, c'est ce qu'il a fait par la suite, m'utilisant de façon spéciale dans différentes actions qui se sont succédé au fil du temps, et voilà qu'aujourd'hui il me charge d'une nouvelle mission, précédant sans doute d'autres tâches importantes à venir.

25. Je le communique donc tel que je l'ai reçu et je prie les destinataires d'y attacher la plus grande importance. En fait, ils ont intérêt à observer strictement ses recommandations, car il y va de la survie et de la vie éternelle de tout un chacun. Si on ne le fait pas par amour pour soi, qu'on le fasse au moins par amour pour ses enfants et proches. Quoi qu'il en soit, cette prophétie d'Ésaïe va se réaliser, d'une façon ou d'une autre : *Si vous vous décidez à m'obéir, vous mangerez les meilleurs produits du pays. Mais, si vous refusez, si vous êtes rebelles, vous serez dévorés par l'épée, l'Eternel le déclare (Esaïe 1:19-20).*

### **DU PÉCHÉ COLLECTIF ET DE LA QUESTION ETHNIQUE**

26. Cela fait 28 ans qu'a eu lieu le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Quatre ans auparavant, en date du 01 octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR-Inkotanyi) avait déclenché la guerre contre le Gouvernement rwandais. Dès le début du conflit, les combattants du FPR ont massacré des populations innocentes Hutu, surtout en préfecture de Byumba. Toutes ces victimes n'avaient aucun rapport direct avec les revendications du FPR et sont donc imputables aux crimes commis par le FPR au titre du “péché collectif”.

27. Par “péché collectif”, il faut entendre des exactions et des crimes commis par des individus ayant des caractéristiques communes ou partageant des objectifs communs, contre d'autres individus présentant des caractéristiques différentes ou supposées comme telles.

28. Le pouvoir installé au Rwanda en juillet 1994 a institutionnalisé la commémoration du génocide des Tutsi et la perpétuation de la mémoire des victimes de ce génocide. Par contre,

les victimes Hutu des massacres commis par le FPR, n'ont droit à aucune forme de mémoire. Les raisons à cela sont détaillées dans mon livre intitulé en langue rwandaise « UMUZI W'INZIKA Y'INZIGO RWANDA NYUMA Y'AMAHIRWE YA NYUMA » (*Les racines des rancunes destructrices; Rwanda, au-delà de la dernière chance*) Le nouveau pouvoir s'est donc emparé de la question de la mémoire des victimes Tutsi, non par sympathie pour les rescapés du génocide, mais pour des mobiles basement intéressés.

29. Il faut souligner que la mémoire des Tutsi telle qu'elle est pratiquée, relève essentiellement de Satan et de ses démons. Tout est fait pour multiplier les cas de personnes traumatisées, voire de malades psychiatriques, et pour exploiter à des fins intéressées une détresse savamment entretenue. Ainsi, les témoignages des rescapés Tutsi ont pour but, non pas d'aider au soulagement de leurs maux, mais surtout de traumatiser un maximum de Hutu qui les entendent, ces derniers devant prendre sur eux la responsabilité du malheur des Tutsi, sans toutefois avoir le droit de pleurer leurs morts, pour des raisons exposés dans mon livre ci-avant référencé.
30. Ainsi que je l'ai toujours affirmé, les Tutsi n'ont pas été tués parce que l'avion du Président Habyarimana venait d'être abattu. C'eût été cela que le pouvoir Hutu mis en place au lendemain du 6 avril 1994, aurait tout fait pour identifier les auteurs de cet attentat et se venger sur eux et seulement ceux-là. Or, rien n'a été fait dans ce sens et c'est là le noeud du problème.
31. Il apparaît plutôt clairement que les militaires gouvernementaux, les miliciens Interahamwe et les Hutu dans l'ensemble, sont bel et bien tombés dans un piège tendu par le FPR, qui a pu ainsi atteindre tous les objectifs visés à l'époque :
  - a. Pousser les Hutu à commettre des crimes innommables qui allaient les discréditer une bonne fois pour toutes.
  - b. Apparaître comme des sauveurs ayant le contrôle de toutes les situations : c'est de la fourberie et ça finit par se retourner contre ceux qui y recourent (*Galates 6 :7*); le FPR en sait d'ailleurs quelque chose aujourd'hui.
  - c. Prendre leur revanche sur les Hutu qui avaient chassé du pouvoir leurs pères en 1959; en fait, le FPR n'a jamais eu de pitié pour les Tutsi restés au pays, et il n'était pas question de leur assurer une quelconque protection. Son objectif principal était de reprendre le pouvoir, quoi qu'il en coûte. Cela s'inscrivait dans la lignée des tristes événements de 1959, 1963, 1973 dont les Hutu ont subi les conséquences, avec comme facteur aggravant, le fait que le Ciel leur avait tourné le dos. Par contre, ce que le FPR aurait ignoré, c'est que sa prise du pouvoir était une énorme épreuve, qu'il a lamentablement échouée tout au long des 28 années de règne.
32. Savourant leur victoire remportée le 04 juillet 1994, les membres du FPR allaient jusqu'à déplorer, non sans cynisme, que malgré les tueries massives infligées aux Hutu, ceux-ci ne diminuaient pas fortement en nombre.
33. Les Hutu massacrés n'étaient pas tous des miliciens Interahamwe ni des tueurs d'une quelconque espèce. Ils ont plutôt été victimes du "péché collectif" en exécution des desseins de l'Ennemi qui avait tout planifié dans le monde des mauvais esprits, espérant compromettre l'aboutissement de l'appel et du plan de Dieu pour les Rwandais Hutu-Tutsi. Le Royaume des Ténèbres s'est sans nul doute réjoui de la victoire du FPR, qui lui avait servi sur un plateau des sacrifices humains par centaines de milliers. Fort malheureusement, de tels sacrifices humains ne se sont jamais arrêtés, ils continuent à être offerts de nos jours.
34. Les crimes commis ont profité au FPR, mais les gains qu'il en a tirés sont plutôt trompeurs, car porteurs de graves écueils; en voici quelques-uns :

- a. Pour avoir refusé la repentance et le pardon, le FPR est responsable des vies brisées à cet effet (une bonne partie de la population souffre de blessures morales et de traumatismes sévères)
  - b. La haine ethnique revancharde est profondément enracinée chez les Hutu et chez les Tutsi. Chacun des deux camps fait grimper les enchères macabres, voulant faire croire que c'est lui qui a connu le plus de morts dans la tragédie rwandaise, et que le monopole du deuil et de la mémoire lui revient d'office. Or, il est temps que tout cela s'arrête, qu'un terme soit mis définitivement à toutes ces spéculations malsaines. C'est d'autant plus destructeur que ces enchères sur les morts et les ossements entretiennent un traumatisme permanent et une haine revancharde s'inscrivant dans une logique d'effusion de sang qui n'a que trop duré. A ce sujet, les passages bibliques ci-après sont suffisamment éloquents :
    - i. **Nombres 35:33** *Ne profanez pas le pays où vous vous trouvez : en effet, le sang versé profane le pays; car, pour le pays, il n'y a pas d'expiation pour le sang qui y a été versé, sinon par le sang de celui qui l'a répandu.*
    - ii. **Genèse 4:10** *Et Dieu lui dit : Qu'as-tu fait ? J'entends le sang de ton frère crier vengeance depuis la terre jusqu'à moi..*
    - iii. **Genèse 9:6** *Dieu a fait l'homme pour être son image : c'est pourquoi si quelqu'un répand le sang d'un homme, son sang à lui doit être répandu par l'homme.*
35. Chaque année, entre avril et juillet, les Rwandais Hutu-Tutsi vivent dans un état dépressif indescriptible, marqué notamment par un traumatisme savamment entretenu par le FPR. Du côté des rescapés Tutsi, on est rongés par une profonde tristesse liée au souvenir des leurs emportés par le génocide en 1994, alors que dans le camp des Hutu, on vit dans une peur panique de se faire traiter de "génocidaire". Pendant ce temps, le FPR fait semblant de compatir à la douleur des rescapés Tutsi, alors que, en réalité, il a érigé le génocide en un fond de commerce dont il se sert pour consolider son pouvoir. Les rescapés tutsi ont fini par comprendre qu'ils se sont fait avoir par le FPR, mais il était trop tard pour inverser le cours des choses, le système du FPR ayant déployé des efforts considérables pour protéger ses intérêts par tous les moyens possibles et imaginables. Toutefois, les murs soi-disant infranchissables à l'intérieur desquels le régime du FPR s'est barricadé, commencent à se fissurer, de sorte qu'on pourrait qualifier la situation de "début de la fin".
36. L'on est loin d'atteindre la réconciliation entre les Rwandais car, en la matière, l'intérêt général ne fait pas le poids devant des visées égoïstes de chacune des trois protagonistes, à savoir :
- a. Les Tutsi rentrés d'exil dès 1994
  - b. Les Tutsi de l'intérieur du pays (rescapés du génocide)
  - c. Les Hutu
37. Tous sont rwandais et ils auraient intérêt à se débarrasser des réflexes revancharde fondés sur l'appartenance ethnique et la tradition sanguinaire commune. Celle-ci s'est manifestée notamment par les tueries massives dont se sont rendus coupables les Tutsi rentrés d'exil, ainsi que par les crimes commis par les Hutu de 1959 à 1994. Les Tutsi de l'intérieur du pays sont les grands perdants de ces violences : ils ont payé le prix fort pour avoir apporté leur soutien au FPR en 1990-1994, devenant ainsi les "complices de l'ennemi"; par ailleurs, ils ont cru s'attirer la sympathie du FPR après sa prise du pouvoir, en trahissant, parfois au prix d'une délation des plus surprenantes, les Hutu avec lesquels ils avaient vécu en bonne intelligence avant 1990. En fait, la responsabilité de chacune des 3 parties est engagée, et s'il fallait constituer un dossier d'accusation propre à chaque camp, des éléments tangibles ne manqueraient pas à cet effet.

## QUELQUES SUJETS DE RÉFLEXION ADRESSÉS AUX RWANDAIS HUTU-TUTSI

38. En quoi les morts sont-ils utiles aux vivants ? La réponse est la suivante : les morts ne font qu'attirer aux vivants des soucis de toutes sortes, en lien avec les oeuvres de Satan. Ainsi, les vivants se voient privés de la paix du coeur, de la bonne santé du corps et même de la vie éternelle (*Jean 3:16, 3 Jean 2, Jean 10:10*)
39. Et les vivants, que peuvent-ils apporter aux morts ? Rien, sinon que les vivants, en voulant être en relation avec les morts, risquent de rejoindre ceux-ci sans plus tarder.
40. A quoi sert d'entretenir la mémoire des disparus ? Cela ne fait que te rapprocher des mauvais esprits qui t'empêchent de vivre en paix, en t'enfermant dans la douleur et la tristesse.
41. Les rescapés du génocide tutsi ont-ils un quelconque intérêt dans la commémoration et la mémoire relatives à ce génocide ? Non, car ces pratiques sont une forme de torture pour les Tutsi qui, faute de tourner la page de la tragédie de 1994, en deviennent pratiquement des cadavres ambulants. Il en est de même des Hutu qui vivent dans une détresse indescriptible, car constamment traités de "génocidaires" et ainsi culpabilisés en permanence. Ce traumatisme on ne peut plus ravageur qui frappe et les Tutsi et les Hutu est savamment entretenu par le FPR, pour lequel il constitue une mine d'or. En effet, cela procède de sa stratégie machiavélique de mettre les gens hors d'état de penser, afin de mieux les dominer et ainsi pérenniser son pouvoir hégémonique.
42. Et qu'en est-il de l'institutionnalisation de la mémoire des Hutu massacrés par le FPR ? Cela en vaut-il la peine ? De l'avis de certains, il s'agirait de rétablir les Hutu dans l'honneur et l'humanité qu'ils ont perdus en commettant le génocide contre les Tutsi, un peu comme pour panser les plaies de ce génocide. Seulement, leur répit ne serait que de courte durée, car la cicatrisation de telles plaies n'est possible que par la repentance.
43. Qu'entend-on par blessure morale ? Les psychologues la définissent comme un syndrome traumatique particulier couvrant des problèmes psychologiques, existentiels, comportementaux et interpersonnels provenant d'une immense tristesse ou de douleurs intenses, à la suite, par exemple, de la perte d'un être cher. Ce genre de blessures fait des dégâts au niveau de l'esprit de la personne qui en est atteinte, mais aussi au niveau de son corps, qui subit alors ce que j'appelle les "attaques opportunistes". Quant aux dégâts "invisibles" dus aux blessures morales, je les qualifie de "virus HTT" (Hutu-Tutsi-Twa) et j'en donne de plus amples explications dans mon livre précité.
44. Pourquoi enterrer les morts ? La réponse est que l'être humain tire son origine de la "poussière" et que, suite au péché d'Adam, son corps doit retourner à la poussière. Quant à l'âme, elle retourne auprès du créateur, en attendant son jugement.
45. Pourquoi, au Rwanda, au lieu d'enterrer les corps des victimes du génocide, les ossements ont été exposés dans des étagères accessibles au public ?
- Une première réponse est que le FPR a trouvé dans ces "expositions" le moyen de renforcer son pouvoir, en affaiblissant durablement à la fois les Tutsi et les Hutu : les Tutsi sont maintenus ipso facto dans un traumatisme permanent, pendant que les Hutu sont enfermés dans une culpabilité sans cesse aggravée par le rappel quasi quotidien du génocide perpétré contre les Tutsi. En somme, les deux camps sont suffisamment disqualifiés pour tenter la moindre opposition au FPR dont ils subissent un cynisme rarement égalé.
  - En y réfléchissant sérieusement, on en vient à se demander pourquoi au Rwanda on expose des crânes et d'autres ossements présentés comme ceux des Tutsi victimes du génocide, alors que cela ne se fait nulle part ailleurs dans le monde !



- c. Cela procède aussi d'un chantage permanent que le FPR exerce sur la Communauté internationale. Celle-ci, sans cesse accusée de "non assistance à personne en danger" pour n'être pas intervenue pour sauver les Tutsi en 1994, se voit obligée de se racheter une conscience en inondant le Rwanda de financements qui ne profitent qu'aux dignitaires du régime.
  - d. En maintenant les rescapés Tutsi dans la douleur et le traumatisme, le FPR fait exprès de leur faire subir une torture psychologique savamment entretenue, destinée en réalité à les démolir à petit feu, lentement mais sûrement.
  - e. Le but est aussi de disqualifier les Hutu de l'exercice du pouvoir, en les mettant insidieusement dans des situations où ils doivent se sentir "génocidaires" et marcher la tête basse, essuyant la honte et la culpabilité au quotidien.
  - f. Ces manoeuvres visent par ailleurs à redorer le blason de tous les Tutsi rentrés au Rwanda en 1994, notamment les membres du FPR, qui jubilent en se faisant passer pour les sauveurs des Tutsi, se considérant comme ceux qui ont stoppé le génocide.
46. Pourquoi cette "compétition macabre" entre les deux ethnies, chacune voulant faire croire que ses pertes en vies humaines dépassent de loin celles de l'autre camp ? La réponse est que chaque ethnie nourrit à l'endroit de l'autre une haine revancharde fortement enracinée.
47. Que se cache-t-il derrière cette "surenchère" entre les Hutu et les Tutsi en matière de mémoire des victimes de la tragédie rwandaise ? La réponse est que c'est dans les plans de Satan, élaborés longtemps à l'avance pour décimer les uns et les autres, en vertu du droit légal et des pleins pouvoirs que lui donne quiconque s'implique dans cette pratique de la commémoration et de la mémoire des victimes.
48. Que devient un être sans vie ? C'est un cadavre ou un défunt. Le corps meurt, mais l'âme/esprit continue de vivre. Ce genre d'esprit n'est pas bienveillant quand il n'est pas sauvé; on parle d'ailleurs de mauvais esprits. Si, pour un corps enterré, il s'agit de mauvais esprit, à plus forte raison, les effets sur les vivants seront encore plus néfastes de la part d'un corps "exposé" en plein air.
49. Plus de 28 ans après le génocide, à qui profitent ces commémorations macabres et qu'a-t-on fait pour atténuer les blessures des uns et des autres ?
- a. Le grand gagnant est le FPR mais il joue avec le feu; à n'en pas douter, il finira par s'en mordre les doigts.
  - b. Avec le recul du temps, il est de notoriété publique que le FPR n'a jamais eu dans ses intentions de soulager la détresse des rescapés du génocide.
  - c. Au contraire, les blessures et les traumatismes n'ont fait que s'aggraver, rien n'ayant été entrepris, sinon pour les guérir, du moins pour les apaiser.
50. Pourquoi les églises chrétiennes rwandaises affichent une indifférence criante face à cette terrible détresse ? La raison en est qu'elles ont été infiltrées par le FPR dont elles sont devenues des complices.
51. Dans quel but l'Etat rwandais a-t-il mis en place un arsenal juridique destiné à punir quiconque défendra des points de vue opposés aux siens en matière de génocide ? La réponse est claire : c'est pour protéger ses intérêts partisans.
52. Pourquoi le FPR redoute-t-il la reconnaissance d'un génocide contre les Hutu ? La réponse est que ça ne l'arrange pas car, si le génocide contre les Hutu était reconnu, les deux camps seraient "à égalité", ce qui compliquerait le processus de repentance et de réconciliation.
53. Et alors, pourquoi les Hutu plaident-ils pour la reconnaissance du génocide commis contre leurs congénères par le FPR ? C'est comme si souffler sur une plaie profonde pouvait la

guérir. Et pourtant, malheur aux deux camps s'ils ne s'engagent pas dans une repentance sincère, car le Ciel les mettra dans le même sac pour leur infliger un même châtement, à la hauteur des atrocités commises (*Romains 11:32*)

54. Certes, en termes de rentrées touristiques financières, le FPR tire un énorme profit de l'exposition des ossements et des restes des corps des victimes, mais ce commerce macabre ne manquera pas de lui porter la poisse, voire même des malheurs et des malédictions autrement plus graves. D'ailleurs, à y regarder de près, les ennuis ont déjà commencé du côté du pouvoir.
55. Les privilèges et autres avantages dont jouissent les dignitaires du FPR sont entachés du sang qu'ils ont répandu, soit directement, soit indirectement. A moins qu'ils ne se repentent auprès des rescapés Tutsi et des Hutu, ils laisseront aux générations présentes et futures la sombre réputation de criminels. Leurs descendants, du fait d'un héritage empoisonné, en paieront les conséquences d'une façon ou d'une autre. Quant à moi, j'ai déjà fait un choix clair : Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel (*Josué 24 : 15*) et resterons fermement attachés au SALUT offert par notre Seigneur Jésus Christ de Nazareth.
56. Pour accéder au pouvoir, le FPR et ses dirigeants ont sacrifié les Tutsi de l'intérieur du pays et ces sacrifices ont continué même pendant l'exercice du pouvoir, sans se soucier de ce que les victimes étaient leurs frères et soeurs de la même ethnie tutsi. Les raisons qui les ont poussés à offrir autant de sacrifices humains, y compris dans le camp de leurs congénères, ont été développées dans mon livre ci-avant référencé. Le fait que le "commerce" macabre des ossements se soit poursuivi après leur prise du pouvoir, témoigne éloquemment de leur sombre vision, à savoir : s'enrichir encore et encore sur le dos des victimes de la tragédie rwandaise, y compris les rescapés Tutsi.
57. A vrai dire, toutes ces richesses que les dignitaires du FPR accumulent encore et encore ne leur serviront à rien. Ils ne peuvent pas en jouir sereinement, car pour pouvoir conserver leurs privilèges, ils s'enferment dans une folie sanguinaire, allant jusqu'à tuer les rescapés tutsi soupçonnés de moindres velléités d'opposition au régime en place. En tous les cas, la réputation du FPR est sérieusement compromise et à jamais : on gardera de celui-ci le souvenir d'un mouvement ayant offert en sacrifice des centaines de milliers de Tutsi et semé la terreur dans le pays tout au long de son règne. A noter que les Tutsi de l'intérieur du pays sont perdants sur deux tableaux : d'abord en tant que victimes utilisées comme marche-pied par le FPR pour accéder au pouvoir; d'autre part, comme victimes des "bourreaux" Hutu qui les ont massacrés pendant le génocide. En fait, ils étaient sans défense et coincés entre deux ennemis, en quelque sorte deux feux, qui les ont consumés sans pitié. Les rescapés Tutsi ayant compris à quel point le FPR instrumentalise le génocide sont l'objet de toutes sortes de persécutions : arrestations, disparitions et emprisonnements sont devenus le lot quotidien de ceux qui ont découvert les intérêts égoïstes du FPR et qui osent les dénoncer publiquement. Fort heureusement, le FPR sera bientôt mis hors d'état de nuire et c'est Dieu lui-même qui s'en chargera.

## **DES CONSÉQUENCES D'UNE ALLIANCE ENTRE LES VIVANTS ET LES MORTS**

*(1 Samuel 28:3-25, Genèse 37:33-35)*

58. Abandonné par Dieu, le roi Saul perdit la raison jusqu'à recourir aux services d'une femme pratiquant la divination, afin que celle-ci lui prédise l'avenir en consultant un mort, en l'occurrence le prophète Samuel, décédé quelque temps auparavant. C'était le comble de la déraison pour un vivant que de chercher son salut auprès d'un mort, et c'est malheureusement ce que font nombre de nos compatriotes rwandais, qui s'aliènent le statut de vivants en voulant communier avec les morts. En fait, Saul était au crépuscule de sa vie, n'ayant plus d'oeuvres à réaliser dans le monde des vivants et donc prêt à rejoindre l'au-

delà. Il faut comprendre que Dieu est Esprit et que Satan est aussi un esprit. Quant à l'être humain, il est aussi un esprit enveloppé d'un corps; tant qu'il est encore en vie sur terre, il est obligé de choisir qui, de Dieu ou de Satan, est son maître, à qui il doit allégeance, vénération et prières.

59. Le seul "bon esprit" est l'Esprit du Christ ou le Saint Esprit, mais il existe d'autres esprits, forcément mauvais, qui, eux, relèvent de Satan et sont couramment désignés sous l'appellation de "démons". Ceux-ci ont la capacité de se déguiser en défunts bien identifiés dont ils usurpent l'identité pour mieux tromper les proches de ces derniers, qui peuvent alors se méprendre et voir dans les apparitions de ces démons les leurs qui ne sont plus de ce monde. Des vivants qui croient aux pouvoirs des morts, comme c'est pathétique !
60. Jacob, en apprenant la nouvelle du décès de son fils Joseph, devint inconsolable et prononça des paroles qui le firent passer pour un mort-vivant, ayant perdu goût à la vie. En effet, il déclara : "*C'est dans le deuil que je rejoindrai mon fils au séjour des morts; je n'arrêterai jamais de le pleurer !*"
61. Perpétuer la mémoire des défunts, volontairement ou involontairement, procède de la communion avec les morts. L'Eglise catholique est championne en la matière, elle qui a institutionnalisé la vénération des saints et le culte des reliques.
62. Les morts, n'étant plus en vie, ne peuvent, en aucune façon, venir en aide à des vivants. Ainsi, pour un vivant, attendre une quelconque intervention d'un mort, relève d'un manque d'intelligence flagrant. Heureusement, pour nous chrétiens, que Jésus Christ est ressuscité d'entre les morts, sinon il n'aurait rien de plus que les Mahomet, Bouddha, Krishna et j'en passe. C'est à cause de sa Résurrection que Jésus Christ compte parmi les vivants et que nous l'adorons comme notre Seigneur et Sauveur.
63. Quant à Satan, il est le maître de tous les mauvais esprits qu'il utilise dans des attaques contre les vivants en vue de leur infliger des souffrances de tous genres. Il garde une dent contre l'être humain dont il aurait voulu revêtir le corps, mais cet honneur lui est passé sous le nez, car c'est plutôt à Jésus Christ qu'il a été dévolu (**Hébreux 10, verset 5**. *Voilà pourquoi, en entrant dans le monde, le Christ a dit : Tu n'as voulu ni sacrifice, ni offrande : tu m'as formé un corps*). C'est pourquoi Satan tente toujours de faire du mal à l'être humain dans son corps ou dans ses émotions, en se servant des démons auxquels il donne pour mission d'attaquer les vivants en empruntant les esprits des morts.
64. L'Esprit de Dieu ne se manifeste que dans les vivants et n'a rien à voir avec les morts. Toutefois, les vivants peuvent subir des attaques des esprits qui errent à la recherche de corps en vie pouvant les accueillir. Dans ces cas de figure, les gens visités par ces esprits croient avoir affaire à des apparitions de personnes décédées, alors que ce sont des oeuvres téléguidées par Satan pour faire du mal aux gens bien ciblés, en revendiquant sur eux un droit légal, pour autant qu'ils lui aient ouvert les portes.
65. Je n'ai cessé de prier l'Eternel pour que les deux parties en présence dans le drame rwandais s'accordent enfin pour mettre un terme à ces pratiques de deuil et de mémoire permanente, dont les conséquences catastrophiques m'ont été révélées. C'est d'autant plus grave que les jeunes générations en sont terriblement affectées, y compris les personnes nées après le génocide ou qui étaient en bas âge au moment où il a été perpétré. Il suffit d'observer le comportement des uns et des autres pendant la période officielle de deuil pour constater un gros trauma parmi les jeunes, notamment dans des écoles. Jusqu'à date, on dénombre encore de nombreuses personnes victimes des commémorations du génocide, celles-ci étant devenues des occasions favorites dont les démons s'emparent pour établir leur domination sur ceux et celles qui les laissent entrer dans leur vie, consciemment ou inconsciemment.

66. Une analyse du discours officiel prouve que les autorités incitent sans cesse les jeunes à “aimer la patrie” (quel amour !) jusqu’à devoir verser leur sang en la défendant. C’est clairement un appel à la mort, officiellement justifié par l’impérieuse nécessité de préserver les acquis du système en place, dont un prétendu développement économique exemplaire que le régime ne cesse de mettre en avant, vis-à-vis de partenaires étrangers non avertis.
67. Oui, un appel à la mort qui est devenu comme un slogan que le régime vend sans vergogne aux jeunes rwandais déjà victimes d’un lavage de cerveau opéré méthodiquement par le FPR pour mieux leur inoculer sa propagande. A y regarder de plus près, le FPR n’a rien d’autre à offrir aux générations présentes ou à léguer aux générations futures, sinon la mort, dont il est un marchand patenté depuis qu’il a enclenché la guerre de reconquête du pouvoir le 01 octobre 1990. A l’image de leur sinistre marchandise, les dignitaires du FPR sont des cadavres ambulants, fortement troublés par le sang qu’ils ont versé abondamment au Rwanda et au Congo. Leurs enfants ne sont pas au courant de leurs crimes, mais ils ne manqueront pas d’en subir les conséquences, tôt ou tard. Les deux passages bibliques ci-après sont suffisamment éloquents à ce sujet.  
**Lamentations de Jérémie 5:7** : *Ce sont nos ancêtres qui ont péché, mais ils ont disparu, et c’est nous qui portons la peine de leurs fautes.*  
**Esaïe 14:21** : *Préparez le massacre de ses fils pour tous les crimes de leurs pères, pour qu’ils ne puissent pas se relever un jour pour conquérir le monde et couvrir de leurs villes la face de la terre).*
68. Je dois avouer avoir été choquée par les propos de soi-disants serviteurs de Dieu qui encouragent les jeunes rwandais à se faire enrôler au sein de l’Armée, donc à verser le sang, pour protéger les acquis de leurs parents. Quel père ou quelle mère raisonnable, digne de son statut de parent, oserait envoyer ses enfants à la mort ? Comment peut-on en arriver à vouloir laisser à ses descendants un héritage aussi criminel ? Il est vrai que la plupart des parents ont grandi avec des blessures graves liées à la haine ethnique, mais de là à les léguer aux enfants, le pas ne devrait pas être franchi.
69. Fort heureusement, nombreux sont des femmes et des hommes qui se sont mobilisés pour s’ériger contre toutes formes de haine et d’injustice, mais pour être efficaces il faut s’assurer qu’on mène le juste combat. Pour cela, être guéri de toutes ses blessures est une condition préalable, étant entendu qu’un aveugle ne saurait conduire un autre aveugle.
70. Depuis 1998, je ne cesse de prier et de mener des recherches sur le problème Hutu-Tutsi. J’ai abondamment lu et réfléchi à ce sujet, j’ai tourné et retourné la question dans tous les sens possibles et imaginables, pour finalement me rendre compte qu’il n’y a pas plus catastrophique comme sujet.
71. J’ai eu de nombreux entretiens au Rwanda avec diverses instances officielles, des églises, des Hutu restés au pays comme moi en 1994, des Tutsi rescapés du génocide, ainsi que des Tutsi rentrés d’exil dès 1994. S’agissant particulièrement des églises, j’ai mené mes recherches auprès des entités nouvellement implantées au pays par les Tutsi anciennement exilés, ainsi que celles établies au Rwanda avant le génocide, lesquelles se sont avérées fortement gangrénées par la question ethnique, au point de vouloir éliminer physiquement le concurrent de l’autre ethnie dans la lutte pour le leadership.
72. Je me suis rendue au Congo dans les camps de réfugiés Hutu pour discuter avec ceux qui avaient décidé d’y rester. Mes recherches ont également ciblé ceux rentrés du Congo et, de façon particulièrement approfondie, les Hutu en prison ayant reconnu leur implication dans l’exécution du génocide, qu’ils aient effectivement commis des crimes ou qu’ils aient fait de faux aveux en échange de leur libération.
73. En somme, j’ai mené des enquêtes auprès des instances de tous niveaux, des plus bas aux plus hauts échelons, et c’est ainsi que j’ai pu creuser la question Hutu-Tutsi et récolter des

tonnes d'informations fort instructives. Parmi mes interlocuteurs, il y avait d'anciennes élites des deux républiques déchues. Ce sont des Hutu instruits fortement frappés par les conséquences du changement politique de 1994. Ils vivent dans la honte et la culpabilité, pour avoir perdu des privilèges, alors que les Hutu de basse condition, eux, ayant toujours connu l'humiliation et la pauvreté, ne sont pas affectés outre mesure par les bouleversements politiques qui se succèdent les uns aux autres.

74. Mes investigations m'ont permis d'approfondir l'histoire du Rwanda d'avant et d'après la guerre du FPR de 1996-1997 contre les réfugiés Hutu au Congo, en passant par les événements meurtriers de 1963, 1973 et 1990-1994. Il fallait que je comprenne ce qui s'est réellement passé et pourquoi ça s'est produit, aussi bien à l'époque de la monarchie Tutsi que sous les 3 régimes républicains institués en 1961, 1973 et 1994. Tout tourne autour de la question ethnique qui s'est toujours manifestée avec une acuité relativement dramatique.
75. Mes recherches au cours des 24 dernières années ont débouché sur des résultats particulièrement troublants, que je ne souhaite à personne d'autre de découvrir. Un peu comme le Général Roméo Dallaire, *j'ai serré la main du diable*<sup>1</sup>, j'ai cotoyé "l'homme-animal" dont on voit la peau sans réaliser qu'elle recouvre une armada de démons intérieurs ayant pris le contrôle total des faits et gestes de la personne sous leur emprise.
76. Il est vrai que ce travail d'approfondissement sur l'histoire du Rwanda a été soutenu par la prière, le goût de la recherche et les obligations de mon appel, mais il y avait aussi et surtout l'Esprit du Christ qui orchestrait et chapeautait tout cela. Le dénouement est proche, rien ne pourra arrêter les temps nouveaux annoncés. L'ère ancienne a pris fin, au moins au plan spirituel, et la manifestation physique ne va plus tarder. Des mensonges en tous genres ne manqueront pas d'être diffusés par les tenants de l'ordre actuel quant à sa pérennité supposée, mais la réalité des faits les démentira sous peu. En tous les cas, ce qui est construit sur le mensonge ne peut pas durer.
77. Il apparaît clairement que personne n'a l'antidote, ni les soi-disant serviteurs de Dieu (hommes et femmes d'églises), ni les détenteurs du pouvoir, en l'occurrence le FPR et son régime. Ils font tous croire au monde entier que tout va bien dans le meilleur des mondes. Or, Dieu en a assez de l'ordre pour le moins imparfait mis en place par l'être humain, il se réserve le droit d'instituer UN SYSTÈME INÉDIT porteur de TEMPS NOUVEAUX, qui s'oppose radicalement aux changements cycliques auxquels on s'était jusqu'ici habitués, selon lesquels les Hutu chassent du pouvoir les Tutsi et les Tutsi chassent les Hutu.

### **QUELQUES PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA PROBLÉMATIQUE DES DEUILS ET DES MÉMOIRES**

78. Il convient d'abord de revenir brièvement sur la notion de "péché collectif" qui tire sa légitimité de différents contextes sociopolitiques, tels que les suivants :
  - a. Les décisions des autorités qui engagent l'ensemble des administrés, dans la mesure où les responsables du pays agissent "au nom du peuple et pour le peuple".
  - b. Les actes que posent les parents au nom de leurs enfants.
  - c. Les décisions des partis politiques qui sont prises au nom de leurs adhérents
  - d. Les églises qui décident aussi pour le compte de leurs membres
  - e. Le FPR qui a déclenché la guerre au nom des Tutsi exilés pour renverser le régime des Hutu
  - f. Le génocide commis au Rwanda par les Hutu contre les Tutsi

---

<sup>1</sup> Titre du livre de l'ancien Lieutenant général des Forces canadiennes et commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR, 1993-1994).

79. Pour notre part, nous nous désengageons de ces 6 cas de figure et d'autres situations similaires, dans le Puissant Nom de Jésus Christ. Nous n'avons plus aucune dette envers Satan. Par ailleurs, s'il devait nous réclamer quoi que ce soit, il ne saurait où nous atteindre, étant entendu que nous avons trouvé refuge dans le précieux Sang de notre Sauveur Jésus Christ. Il est vrai que notre pays compte plein de redevables envers Satan, que ce soit dans les cercles du pouvoir, au sein des partis politiques, des églises et d'autres organisations sans but lucratif, comme dans de nombreuses familles. Cependant, nous, les brebis du Christ et nos familles, nous refusons de faire partie de ces "débiteurs du diable" et renouvelons notre engagement à servir l'Eternel, notre Dieu et Père de notre Maître, Jésus Christ de Nazareth.

(Vous êtes invités à réciter le Psaume 91, en personnalisant ses versets).

Oui, nous sommes sous la protection intégrale du royaume de Dieu, où la mémoire des morts est sans objet.

80. **Josué 24 : 13** : *Je vous ai donné un pays que vous n'aviez pas cultivé, des villes que vous n'aviez pas bâties et où vous êtes installés, des vignobles et des oliviers que vous n'aviez pas plantés, mais dont vous mangez les fruits.*

Ce passage biblique s'adresse particulièrement aux Tutsi rentrés d'exil en 1994. A leur arrivée au Rwanda, tout était prêt pour qu'ils s'installent, notamment les biens abandonnés par les Hutu en fuite. Les propriétés vacantes, aussi bien foncières qu'immobilières, furent vite marquées de la pancarte "déjà pris" par les nouveaux occupants, dont la plupart étaient rentrés les mains vides, sauf les combattants qui, eux, étaient équipés de fusils et de "petites houes".

81. Qu'ont-ils alors fait de ce conseil que leur adressent les 2 versets suivants?

**Josué 24 : 14-15** : *Maintenant donc, respectez l'Eternel et servez-le de façon irréprochable et avec fidélité. Rejetez les dieux auxquels vos ancêtres rendaient un culte de l'autre côté de l'Euphrate et en Egypte, et rendez un culte à l'Eternel seulement. S'il vous déplaît de servir l'Eternel, alors choisissez aujourd'hui à quels dieux vous voulez rendre un culte : ceux que vos ancêtres adoraient de l'autre côté de l'Euphrate ou ceux des Amoréens dont vous habitez le pays ; quant à moi et à ma famille, nous adorons l'Eternel.* Il s'agit, en l'occurrence, d'opérer un choix entre deux alternatives exclusives : servir Dieu ou servir le diable; autrement dit, être du côté du Christ, ou être avec Satan.

82. Dans le cadre de mes recherches sur le drame rwandais, j'ai déjà mentionné mes entretiens avec les Tutsi rescapés du génocide, les Tutsi haut placés rentrés d'exil, les Hutu occupant des postes dans l'Administration FPR, ainsi que les responsables religieux. La quasi-totalité de mes interlocuteurs étaient contre le fait que les ossements des victimes du génocide n'ont pas été inhumés. Seule une petite minorité, pour des intérêts politiques empreints de cynisme, défendait l'exposition de ces ossements dans des vitrines accessibles au public.

83. Satan et ses démons approuvent aussi cette exposition macabre qui, en soi, est une catastrophe inqualifiable. Officiellement, le but est de susciter la sympathie des visiteurs à la vue de ces restes humains, mais il est avéré que le véritable objectif poursuivi par le régime du FPR est d'ordre pécuniaire. Pour preuve, le site mémorial de Gisozi situé dans les environs de la capitale Kigali, a été érigé au rang de site touristique majeur, pour avoir battu le record du nombre de visiteurs étrangers et des rentrées de devises dans le pays.

84. La plupart de mes interlocuteurs précités m'ont avoué l'immense tristesse que leur cause le traitement réservé aux restes des leurs, comme s'ils étaient des objets de curiosité n'ayant aucun intérêt autre que touristique. Seulement, ils n'osent pas l'exprimer ouvertement, car le FPR les oblige à soutenir aveuglément toutes ses politiques. Ils vivent dans un fatalisme des plus affligeants, nourri par des adages du genre : "la loi du plus fort est toujours la meilleure", "tout finit par s'arranger", ... En tous les cas, ils reconnaissent la torture psychologique dont ils sont victimes de la part du FPR et regrettent amèrement qu'ils

doivent faire semblant de le soutenir dans ses desseins cyniques et mercantiles, en rapport avec l'exposition des ossements.

85. Les rescapés Tutsi ont compris que le FPR instrumentalise leur douleur tout en les obligeant à vanter ses mérites en tant que leur libérateur qui a arrêté le génocide. Ils n'ont pas d'autre choix que de se soumettre au diktat du FPR et de soutenir ses politiques divisionnistes, même si, au fond d'eux-mêmes, ils désapprouvent l'exploitation politicienne des ossements des leurs. Seulement, en s'alignant sur les vues et les intérêts du FPR, les rescapés Tutsi se tirent une balle dans le pied, ils continuent de se faire du mal, à eux. C'est pour cela que plus de 28 ans après le génocide, leurs blessures n'arrivent pas à se refermer.
86. Les Hutu, quant à eux, se plaignent de ce que les ossements exposés contiennent aussi ceux des leurs, habilement mélangés avec les restes humains des Tutsi pour grossir le chiffre officiel des victimes du génocide. Ils souffrent par ailleurs du silence auquel ils sont contraints quant aux massacres commis par le FPR contre les Hutu, au risque de tomber sous le coup des peines judiciaires sévères sanctionnant les "négationnistes" du génocide.
87. Les Hutu sont aussi obligés de participer aux commémorations du génocide. Leur présence à ces cérémonies les traumatise terriblement, et ça se voit dans leurs prises de parole parfois marquées de blocages ou de propos incohérents. En plus, ils ne doivent, en aucune façon, mentionner les victimes Hutu des massacres du FPR, encore moins réclamer le deuil ou la mémoire organisés en leur souvenir. Tout cela prouve qu'il existe encore des tensions et des rancoeurs entre les deux ethnies.
88. Le deuil officiel qui dure chaque année de début avril à début juillet, est un moment particulièrement traumatisant pour les deux ethnies. Tout est fait par le pouvoir du FPR pour aggraver ce traumatisme, notamment par des activités troublantes rendues obligatoires, tels que l'exhumation des corps, le nettoyage et le vernissage des ossements exposés. Le plus curieux dans tout cela, c'est que, plus de 28 ans après, on continue d'exhumer des corps présentés comme ceux des victimes Tutsi du génocide.
89. Comme pour enfoncer le clou dans les plaies des rescapés Tutsi non encore cicatrisées, le FPR exige à ces derniers une participation financière à l'entretien des ossements des leurs exposés dans des sites mémoriaux. Au lieu de leur venir en aide et de les consoler financièrement en puisant dans les juteuses recettes touristiques générées par ces sites, le FPR leur extorque des fonds qui viennent grossir ses caisses déjà bien garnies par les aides extérieures. Il ne fait point de doute que le FPR fait ses choux gras de ces ossements, dans un business indécent qu'il perpétue sans scrupules depuis 28 ans : chaque année, des restes de corps sont pris des sites mémoriaux et remis aux rescapés du génocide, en prétendant que ces restes sont ceux de leurs parentés nouvellement découverts et en obligeant les concernés de les remettre en bon état avant de les ramener aux expositions. Cela comporte un coût financier énorme pour les rescapés car il y a un protocole imposé pour le lavage et le vernissage, et surtout un coût psychologique terrible, en termes de harcèlement et de traumatisme. Ce qui fait encore plus mal aux Tutsi rescapés du génocide, c'est que le FPR n'a rien à faire de leur douleur et qu'il continue de faire du génocide un fond de commerce qui lui rapporte gros quant à ses intérêts égoïstes, et politiquement et financièrement.
90. Depuis peu, dans ce "business de la mort", il y a comme une compétition entre le FPR et certains de ses opposants dont le Père Nahimana Thomas qui se présente comme le Président du Gouvernement des Rwandais en exil. Ce dernier vient de créer un cimetière virtuel destiné à accueillir les victimes Hutu et Tutsi du FPR. Cette initiative s'inscrit dans les desseins de Satan et présage une augmentation des morts des catastrophes à venir, qui viendront s'ajouter aux nombreuses victimes des catastrophes passées. Ce cimetière installé sur Internet vient aggraver les blessures de ceux qui ont perdu les leurs dans la tragédie

rwandaise, surtout que ses services sont payants, que ce soit les tombes, les gerbes de fleurs ou les visites. C'est une pure folie et une grave entrave à la réconciliation des Rwandais.

91. La nouvelle de la création de ce cimetière virtuel m'est parvenue en même temps que ces deux paroles qui m'ont été révélées :  
“...*Que celui qui est impur continue à s'adonner à l'impureté ; mais que celui qui est juste continue à faire ce qui est juste, ...*” (**Apocalypse 22:11**).  
“... *Dieu a emprisonné (les Hutu, les Tutsi rescapés et les Tutsi rentrés d'exil) dans la désobéissance afin de faire grâce à tous.*” (**Romains 11:32**)
92. Ce business de la mort, qu'il concerne les ossements des victimes du drame rwandais, ou ce cimetière virtuel nouvellement créé, est sans nul doute une oeuvre satanique. Le but est d'enfermer les gens dans des pensées macabres tournant autour de la mort, des tombes, des deuils, de la mémoire des défunts, pour qu'ils développent les ingrédients de la vengeance que sont la douleur et la colère.
93. La conséquence de ces pensées macabres enracinées est l'aggravation de ce que j'appelle “l'approche collective”, cet esprit qui cherche à faire de chaque problème une affaire de groupe, en le formulant “au pluriel” au moyen du “nous”. Ainsi, une personne dira : nous aussi on a perdu les nôtres, nous avons le droit d'enterrer les nôtres, nous aussi on a subi un génocide, nous avons le droit de nous remémorer les nôtres, ... Vous qui ? Dans mon livre précité, je développe cette problématique du “péché collectif” qui constitue le noeud du drame rwandais.
94. Les êtres vivants sont soumis aux lois de l'Esprit et celles-ci sont infaillibles, qu'elles s'appliquent du bon côté (Dieu) ou du mauvais côté (Satan). C'est ainsi que le génocide commis contre les Tutsi est imputé aux Hutu dans leur ensemble et que ces derniers sont obligés de demander pardon pour en être délivrés, sans quoi eux et leurs descendants en subiront toujours les conséquences. Certaines voix se sont élevées parmi les Hutu contre la “globalisation” du crime de génocide, mais il n'en demeure pas moins vrai que ce crime continuera d'affecter tous les Hutu aussi longtemps qu'une repentance en bonne et due forme n'aura pas été faite en leur nom.
95. Il en est de même du côté du FPR, les crimes qu'il a commis contre les Hutu étant attribués globalement à l'ethnie Tutsi. Là aussi, une “repentance collective” s'impose, les Tutsi devant demander pardon aux Hutu, pourqu'ils vivent en paix avec eux-mêmes et que leurs descendants échappent aux conséquences des crimes qui leur sont collectivement imputés. C'est aussi par ce canal collectif que les Tutsi rescapés du génocide sont considérés comme les complices du FPR et qu'ils subissent les malédictions lancées contre ceux qu'ils ont pris un temps pour leurs sauveurs, avant de réaliser que le loup avait repris sa vraie nature, après une courte période de déguisement en agneau. Certes, leur prise de conscience est tardive car il aura fallu que le FPR s'en prenne mortellement à certains des leurs, mais il est temps qu'ils se désolidarisent publiquement de ce régime criminel. Heureusement pour eux, Dieu va bientôt démanteler le système FPR et faire disparaître toute trace de celui-ci.
96. En tous les cas, le meilleur choix des rescapés Tutsi serait de prendre leurs distances avec le FPR qui, tel le diable, les a volés et tués et est en train de les détruire (**Jean 10:10**). Cela requiert un acte de repentance visant, d'abord et avant tout, la résiliation du serment et tout autre contrat conclu avec le FPR, et ainsi la rupture du lien avec la mort en vue d'une connexion avec une vie marquée de longévité accordée par l'Eternel.
97. La repentance concerne donc chacune des 3 parties en présence dans le processus de réconciliation des Rwandais, à savoir : les Hutu, les Tutsi rentrés d'exil et les Tutsi de l'intérieur. Pour que cette repentance se fasse sincèrement et qu'elle libère les uns et les autres de leurs rancoeurs, les différents acteurs doivent au préalable confier leur vie à Jésus Christ et se laisser diriger par le Saint-Esprit, sans l'intervention duquel il est impossible de demander pardon et de pardonner véritablement.



## DES RESENTIMENTS ENTRE LES RWANDAIS RENTRÉS D'EXIL ET LES AUTRES RWANDAIS

98. Le FPR, en tant que formation politique constituée essentiellement de Tutsi rentrés d'exil en 1994, est en conflit avec les autres Rwandais ayant évolué à l'intérieur du pays, quelle que soit leur ethnie, Hutu ou Tutsi. C'est pour cela que le FPR n'est pas à classer dans telle ou telle ethnie. En fait, quand il utilise la carte ethnique, le FPR le fait d'abord et avant tout pour des intérêts politiques égoïstes.

### **a. Envers les Hutu, les Tutsi rentrés d'exil nourrissent les ressentiments ci-après :**

99. Le premier contentieux est né des événements de 1959 qui ont chassé du pouvoir et contraint à l'exil les notables Tutsi dont les nouveaux arrivants de 1994 sont les descendants. D'autres vagues de persécution des Hutu contre les Tutsi ont eu lieu en 1963 et en 1973, se soldant chaque fois par des morts ou des départs en exil de Tutsi.

100. Le FPR aurait voulu que sa prise du pouvoir en 1994 intervienne dans un pays où les Tutsi auraient été décimés et les Hutu auraient fui; or, il y avait encore des Tutsi rescapés dont le FPR s'est attribué le mérite de les avoir sauvés, alors que les Hutu restés au pays ont été l'objet de massacres systématiques de la part de l'armée du FPR.

101. C'est pourtant une chance pour le FPR qu'il y ait eu des survivants Hutu, même si les innocents parmi eux, ceux non impliqués dans le génocide, ne sont pas laissés tranquilles pour autant par le pouvoir. En cela, "l'approche collective" fait encore son oeuvre, de façon que le Hutu doit être traumatisé et sali à jamais par la culpabilité de "ses semblables" (*Obadias 11*). Si on y réfléchit bien, comment aurait fait le FPR si, à sa prise du pouvoir, il n'y avait plus dans le pays des Hutu "taillables et corvéables à merci" ? Comment aurait-il pu remettre en marche l'Administration, sans le précieux concours des anciens fonctionnaires, ces Hutu de service dont les nouveaux arrivants ont tout appris, avant, dans la plupart des cas, de les liquider lorsqu'on n'avait plus besoin d'eux ? Tout cela se prépare dans le monde invisible et obéit à une logique qui dépasse parfois l'entendement humain. Ce qui est sûr, c'est que le moment finit d'arriver où tout système politique s'autodétruit à la suite de dissensions internes, les compagnons de fortune d'hier devenant des ennemis jurés, allant jusqu'à régler leur conflit dans le sang.

### **b. Contre les Tutsi de l'intérieur du pays, le FPR a aussi gardé une dent :**

102. Aux yeux des membres du FPR, le péché impardonnable qu'ont commis les Tutsi de l'intérieur du pays, est d'avoir fraternisé, pendant plus de 30 ans, avec les Hutu qui ont chassé leurs pères du pouvoir dans les années 1959-1961.

103. Le FPR aurait voulu, comme les Hutu qui s'en sont pris aux Tutsi de l'intérieur du pays en 1994, que ces derniers soient tués jusqu'au dernier. Par contre, là, le FPR est en contradiction avec lui-même, car il avait besoin de complices au sein des Tutsi de l'intérieur.

104. D'autres éléments illustrent le conflit d'intérêt du FPR entre son souhait de l'extinction des Tutsi de l'intérieur et les bénéfices qu'il tire de la présence des survivants parmi ces derniers. D'un côté, le FPR aurait aimé que les Tutsi visés en 1994 soient tous tués pour que son business des ossements des victimes du génocide rapporte encore plus. D'autre part, le fait qu'il y ait des rescapés Tutsi profite énormément au FPR. En effet, ce sont ces derniers qu'il a utilisés pour consolider son pouvoir, notamment à travers l'institutionnalisation de la commémoration du génocide, les manifestations de soutien aux "héros" ayant arrêté le génocide ou de condamnation des "négationnistes" de ce génocide, sans oublier la délation organisée que les rescapés Tutsi ont infligée aux Hutu jetés en prison massivement et arbitrairement pour "participation au génocide".

105. Le contrat noué tacitement entre le FPR et les rescapés Tutsi est tel que ces derniers ne peuvent pas critiquer, encore moins contrarier le FPR dans sa gestion calamiteuse du

pouvoir. Les rares Tutsi qui ont osé défier le FPR ont payé le prix fort ou, pour les plus chanceux, ont été jetés en prison pour une durée indéterminée, étant considérés comme des ennemis et traités comme tels, partageant pratiquement le même sort que les Hutu, ou même pire.

106. Il aurait été une bonne affaire pour le FPR que les Tutsi de l'intérieur soient décimés. Dans cette hypothèse, les Tutsi rentrés d'exil auraient revendiqué d'office le statut de rescapés du génocide, ce qui leur aurait permis de pleurer "les leurs" tués par les Hutu (quelles larmes de crocodile !)

### **c. Les ressentiments des Hutu envers le FPR**

107. Les Hutu considèrent comme des traîtres d'autres Hutu ayant rejoint les rangs du FPR, alors qu'ils avaient occupé des postes importants dans le régime hutu que combattait l'ancien mouvement rebelle tutsi. Paradoxalement, ces transfuges n'ont jamais gagné la confiance du FPR dont ils ne partageait pas le sinistre dessein de tuer massivement les Hutu. Pour avoir refusé de cautionner les visées sanguinaires du FPR, ces "doubles traîtres" Hutu sont vite tombés en disgrâce après la prise du pouvoir par le FPR en 1994. Certains ont été écartés de l'Administration, d'autres ont été tués quand ils n'ont pas été jetés en prison ou condamnés à s'exiler. C'est comme s'ils avaient subi "la double peine", car leur mauvaise fortune au sein du FPR avait été précédée par des catastrophes survenues dans leurs familles, celles-ci ayant été décimées par les Interahamwe pendant le génocide, pour "complicité avec l'ennemi". Ces Hutu qui ont collaboré avec le FPR doivent se désolidariser de celui-ci, car les malédictions qui pèsent contre le FPR les affectent eux aussi, surtout que certains d'entre eux ont été utilisés par le FPR dans la dénonciation arbitraire d'autres Hutu, ou même dans l'élimination physique de ceux dont le FPR voulait se débarrasser. Par contre, que les choses soient claires : d'être tombés en disgrâce auprès du FPR ne constitue, en aucune manière, une "circonstance atténuante" pour ces transfuges Hutu, quant à leur responsabilité dans le drame rwandais.

108. Un autre cas de figure mérite d'être signalé : les rwandais issus de mariages mixtes entre les Hutu et les Tutsi, qui se considèrent tantôt comme Hutu, tantôt comme Tutsi, en fonction du côté où penchent les rapports de force entre les deux ethnies. Ce sont ceux-là qui ont fait du zèle pendant le génocide, en tuant sans pitié les Tutsi. Par contre, avec l'avènement d'un régime tutsi en juillet 1994, ce sont les mêmes qui ont pris les devants pour se présenter comme des Tutsi authentiques à 100%. Même ceux ayant des mamans Hutu n'ont pas hésité à se faire passer pour des "Tutsi purs". Ils ont pu tromper le monde quant à leur identité, sans toutefois échapper aux esprits Hutu auxquels ils sont naturellement liés et qui les poursuivent, non sans assiduité.

### **TOUS VICTIMES OU TOUS BOURREAUX ? (Romains 3 : 23)**

109. L'on peut légitimement se poser la question de savoir si parmi les Rwandais, il existe une catégorie de ceux qui ont su raison garder durant les tragiques événements qui se sont succédés dans l'histoire récente du Rwanda. Il s'agirait des Tutsi rentrés de l'extérieur et qui, pour avoir vécu et compris la détresse liée à l'exil, ne souhaitent à personne d'être amené un jour à fuir le pays. Il y aurait aussi, dans le même registre, des Tutsi rescapés du génocide militant en faveur du "plus jamais ça"; c'est-à-dire que plus personne, individus ou groupe d'individus, ne soit plus menacé d'extermination. Enfin, la troisième catégorie concernerait les Hutu rescapés des massacres du FPR qui en ont marre d'être traités comme des "moins que rien" par le FPR ou, dans le meilleur des cas, d'être considérés comme des citoyens de seconde zone (ces derniers souhaiteraient revenir aux affaires pour "l'intérêt bien compris du peuple" !).

110. L'on peut encore se demander qui est le bourreau ou qui est responsable des dégâts subis par chacune de ces 3 parties et, par conséquent, qui, dans un processus de réconciliation efficace, doit demander pardon ou écoper de sanctions pour avoir offensé les uns et les autres ? Les réponses détaillées se trouvent dans mon livre ci-avant référencé (**LES RACINES DES RANCOEURS DESTRUCTRICES ...**).
111. En guise de conclusion sur ces ressentiments entre les Hutu et les Tutsi, il faut relever le fait que chacune des 3 parties en présence se croit plus victime que les autres, en rejetant chaque fois aux autres protagonistes la responsabilité de ses malheurs. Toutefois, le livre **d'Obadias (versets 10 à 16)** contient un point de vue intéressant, qui s'applique aux uns et aux autres. La raison pour laquelle les 3 protagonistes se renvoient sans cesse la balle, tient à ce qu'aucune partie ne se résout à reconnaître ses responsabilités dans le drame rwandais et à les confesser publiquement. Force est de préciser qu'une telle démarche de repentance n'est efficace que si elle est l'oeuvre de l'Esprit Saint. Autrement, ce serait de la poudre aux yeux, et ça ne changerait en rien le devenir des Rwandais.
112. L'immense majorité des Hutu n'acceptent pas de se repentir du génocide commis contre les Tutsi en 1994, de même que les Tutsi rentrés d'exil ne reconnaissent pas les massacres commis par le FPR contre les Hutu. Quant aux Tutsi rescapés du génocide, eux non plus ne veulent pas demander pardon pour leur collaboration avec le FPR avant et après 1994. Ces différents protagonistes sont tous habités de l'esprit d'Adam (**Genèse 3 : 12**), selon lequel la faute commise incombe à quelqu'un d'autre. Or, chacun devrait être responsable de ses propres actes. C'est d'autant plus préoccupant que plus de 28 ans après le génocide, le processus de réconciliation entre Rwandais n'a pas avancé d'un iota. Or, le temps vient où Dieu veut les utiliser à l'établissement de son Royaume avant l'enlèvement de l'Eglise, et cela ne peut se faire sans qu'ils aient été transformés par la repentance et le Salut en Jésus Christ.
113. C'est la raison pour laquelle Dieu va bientôt opérer une sévère sélection entre les Rwandais. Oui, l'Eternel va manifester sa Puissance et sa Gloire comme jamais dans l'histoire du Rwanda, marquée par des cycles d'effusion de sang, avant et après 1959, notamment dans les années 63, 73, 90, 94 et jusqu'à date. Le comble de ces catastrophes, c'est que le FPR a répandu le sang, non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi au-delà du territoire national, notamment par le massacre des Hutu rwandais réfugiés au Congo et des Congolais dont le bilan se chiffre en millions de victimes. A vrai dire, le FPR n'a jamais arrêté ses tueries dans l'Est de la RDC, alors que les habitants de ce pays font partie eux aussi du plan de Dieu pour les peuples rwandophones de la région des Grands Lacs.
114. Les Burundais sont aussi concernés par ce plan de Dieu. Je me dois encore de les mettre en garde contre le fait de vouloir reproduire chez eux les agissements diaboliques qui ont élu domicile au Rwanda depuis 1994. Plus précisément, ils auraient intérêt à renoncer à l'exhumation des restes des victimes Hutu des massacres de 1972. Autrement, ces pratiques macabres seront une porte ouverte aux mauvais esprits de morts qui se feront un malin plaisir de leur apporter un cortège de malheurs, dont une guerre qui se soldera par la chute du pouvoir actuel du CNDD-FDD, et par des millions de morts au sein de la population burundaise jusqu'aux deux-tiers de la population.

### **UNE ARCHE DE SECOURS NOUS EST OFFERTE**

115. Le présent message concerne toutes les personnes victimes du conflit Hutu-Tutsi dans les pays de la région des Grands Lacs. Il s'adresse particulièrement aux vrais chrétiens de ces pays, eux qui comprennent les messages prophétiques que Dieu envoie à son peuple en guise de révélation ou d'avertissement.

116. Dieu n'a cessé de nous parler, mais nombreux sont ceux qui se sont bouchés les oreilles. Dans toute sa bonté, il nous offre de nouvelles chances : d'abord un Trône de Grâce où nous bénéficierons de sa protection (Hébreux 4:16), et maintenant une Arche de secours où nous pourrions nous réfugier pour survivre aux catastrophes à venir. En effet, comme au temps de Noé, le déluge est à nos portes, et nous avons besoin d'un abri sûr.
117. L'Arche de secours est accessible à toute personne remplissant un certain nombre de conditions, à savoir:
- a. S'inscrire dans la démarche de repentance précédemment évoquée, concernant aussi bien les péchés que les transgressions et les iniquités, y compris et surtout le "virus ethnique" qui s'est fortement enraciné dans l'esprit de nombreux rwandais.
  - b. Toute personne qui aurait encore un quelconque intérêt dans l'affaire des crânes et autres ossements des victimes de la tragédie rwandaise est disqualifiée d'office quant à l'accès à l'Arche de secours. En effet, il y aura forcément une incompatibilité entre l'accès à l'Arche et un état d'esprit encore versé dans des pratiques macabres de quelque nature que ce soit.
  - c. Cette opportunité filera également entre les doigts de quiconque est encore empêtré dans des combines politiciennes, notamment celles relevant de partis politiques dont la carte ethnique et régionale constitue le leitmotiv de leur combat. En effet, aux yeux des personnes engagées dans ce genre de politique, l'Arche de secours apparaîtra comme une folie.
  - d. Enfin, pour celles et ceux qui ne ressentent pas le besoin d'une protection divine pour eux-mêmes et pour les leurs, la présente offre n'a manifestement aucun intérêt.
118. Rappelons que du temps de Noé, c'est Dieu lui-même qui a fermé la porte de l'arche, après que Noé soit rentré avec 7 des membres de sa famille. A l'époque de Noé, les gens n'ont pas pris au sérieux les avertissements de Dieu pendant 120 ans et ont continué à vaquer à leurs occupations comme si de rien n'était. Aujourd'hui, l'histoire risque de se répéter avec les Rwandais et les Burundais : ils se laissent distraire par le soi-disant miracle économique que connaîtraient leurs pays depuis quelques années et ne prêtent aucun crédit aux appels à la repentance que je leur lance depuis plus de 24 ans.
119. Du temps de Noé, face à l'indifférence générale de ses contemporains, Dieu lui a ordonné de faire rentrer dans l'arche, non pas des gens qui par ailleurs n'en avaient rien à faire, mais plutôt des bêtes, en veillant à ce que, pour chaque espèce, il y ait un mâle et une femelle. Les animaux furent donc sauvés du déluge qui emporta les humains, coupables de la folie d'avoir refusé le secours qui leur était généreusement offert. C'est ce qui va arriver à nos compatriotes rwandais et burundais s'ils refusent l'Arche de secours présentement offerte. De même que la famille de Noé survécut au déluge pour constituer un "foyer d'humanité" qui engendra les habitants de la terre dont nous sommes, une poignée de nos contemporains réfugiés dans l'Arche de secours sera épargnée et formera dans la région des Grands Lacs une nouvelle "souche humaine" voulue par Dieu; Alléluia!
120. L'Arche de secours que Dieu nous offre doit être vue comme un projet qu'il tient à rentabiliser. En effet, si nous avons la vie sauve, c'est que Dieu attend de nous "un retour sur investissement". Par contre, nous sommes appelés à réaliser en quoi nous sommes un investissement pour notre Créateur, dans quelle mesure cet investissement est rentable, et surtout POURQUOI NOUS SOMMES ENCORE EN VIE. En effet, tout être humain doit avoir et savoir "sa raison de vivre". A ce sujet, à la question de savoir si Jésus Christ était Roi, la réponse fut éminemment instructive :
- Jean 18:37** : " ... Si je suis né et si je suis venu dans ce monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité. ...".

## **L'ENTRÉE DANS L'ARCHE DE SALUT EST SUBORDONNÉE AU REJET DÉFINITIF DE LA PRATIQUE DU DEUIL ET DE LA MÉMOIRE**

121. La quasi-totalité des Rwandais vivent dans un deuil permanent, lié au fait que nombreux sont ceux qui n'ont pas pu enterrer les leurs tués dans divers événements. Le deuil le plus long à ce jour, vieux de plus de 63 ans, concerne les Tutsi ayant perdu les leurs en 1959. Il y a aussi d'autres deuils "historiques" qui tirent leur origine de faits tragiques, notamment les suivants :

- a. Le massacre de Tutsi à l'intérieur du pays en 1963 à l'occasion des attaques des rebelles Tutsi qui tentaient de renverser le régime républicain nouvellement installé
- b. La chasse aux sorcières qui visa, en 1973, l'élite tutsi dans des écoles et dans l'administration, dont certains éléments furent contraints à l'exil
- c. L'assassinat des Hutu du sud par les Hutu du nord à la suite du coup d'état militaire de 1973
- d. Les massacres commis par le FPR contre des populations Hutu dans les préfectures de Byumba et Ruhengeri qui ont connu, les premières, la guerre déclenchée par le FPR en date du 01 octobre 1990.
- e. Les autres massacres du FPR dans diverses régions du Rwanda, comme celui de Kibeho en 1995, qui ont plongé le pays dans la désolation et poussé les gens dans le deuil permanent, faute d'avoir enterré leurs morts dont on ignorait, la plupart du temps, le lieu et les circonstances de leur décès
- f. Les massacres de Hutu par centaines de milliers dans les camps de réfugiés au Congo (ex-Zaïre) lorsque ceux-ci furent attaqués à l'arme lourde en 1996.
- g. Le deuil le plus tristement célèbre est celui des victimes du génocide commis contre les Tutsi en 1994. Il est devenu un instrument de consolidation du pouvoir du FPR, qui a fini par prendre en otage les premiers concernés, à savoir : les Tutsi rescapés du génocide. Ce deuil et toutes les commémorations qui vont avec relèvent de puissantes forces des ténèbres et n'apportent que des malheurs aux personnes qui s'y adonnent.

122. LES RÉGIMES POLITIQUES QUI SE SONT SUCCÉDÉ AU RWANDA PORTENT TOUS LEUR PART DE RESPONSABILITÉ DANS LES TRAGÉDIES QUI ONT PROVOQUÉ CES DEUILS. Celle du FPR est toute particulière, dans la mesure où ce mouvement politico-militaire est entré dans le pays en 1990 en versant le sang, et depuis lors il n'a pas arrêté de tuer des innocents, au point que LES RWANDAIS SONT DANS LE DEUIL PERMANENT.

123. Il convient d'apporter quelques clarifications en rapport avec LES NOTIONS DE MORT ET DE DEUIL dont il s'agit dans le présent message. Il est évident que toute personne née d'une femme doit mourir. Les deuils qui nous préoccupent ici ne concernent pas les morts naturelles ou accidentelles, mais plutôt les cas de personnes qui meurent suite à une action violente commise contre elles, individuellement ou en groupes, pour des raisons politiques (de plus amples explications se trouvent dans mon livre précité). Dans la tragédie rwandaise, ces morts provoquées et leurs conséquences procèdent d'une "approche collective" (RUSANGE en Kinyarwanda), les gens étant victimes de leur ethnie, de leur origine géographique, de leurs traits physiques, de leurs opinions et des tas d'autres critères les rattachant à une cause réelle ou supposée.

124. Personne ne devrait tuer personne, car tuer, c'est verser le sang. Or, c'est dans le sang que se trouve la vie, et c'est pour cette raison que le sang versé crie vengeance. Citons, à cet effet, quelques versets bibliques :

- a. **Genèse 4 : 10** : *Et Dieu lui dit [à Caïn] : Qu'as-tu fait ? J'entends le sang de ton frère [Abel] crier vengeance depuis la terre jusqu'à moi.*
- b. **Genèse 9 : 6** : *Dieu a fait l'homme à son image : c'est pourquoi si quelqu'un répand le sang d'un homme, son sang à lui doit être répandu par l'homme.*
- c. **Nombres 35:33** : *Ne profanez pas le pays où vous vous trouvez : en effet, le sang versé profane le pays ; car, pour le pays, il n'y a pas d'expiation pour le sang qui y a été versé sinon par le sang de celui qui l'a répandu.*
- d. **2 Samuel 21:5-6** : *Ils [les gabaonites] répondirent au roi: «Puisque cet homme [Saül] a voulu nous exterminer et qu'il avait le projet de nous détruire pour nous éliminer de tout le territoire d'Israël, 6 qu'on nous livre sept de ses descendants et nous les pendrons devant l'Eternel à Guibea, la ville de Saül, celui que l'Eternel avait choisi.» Et le roi dit: «Je vous les livrerai.»*
- e. Le roi David a fait tuer Urie et en a subi les conséquences au niveau de sa famille. *“... Tu as assassiné par l'épée Urie le Hittite. Tu as pris sa femme pour en faire la tienne, et lui-même tu l'as fait mourir par l'épée des Ammonites. Maintenant, l'épée ne quittera plus jamais ta famille ...” (2 Samuel 12: 9-12)*

125. Le sang du Christ est le seul sacrifice expiatoire qui plaît à Dieu et qui apaise tout autre sang versé, rendant sans objet toute idée de vengeance (**Romains 3:23-26**). Sinon, le sang versé par les humains appelle toujours le sang, à travers la vengeance. Si les âmes des justes réclament que justice leur soit rendue (**Apocalypse 6:9-10**), il en sera de même, sinon plus, des âmes des infidèles, qui crieront vengeance à l'endroit de ceux qui leur auront ôté la vie.

126. Fort malheureusement, les criminels ignorent ou font semblant d'ignorer ces lois spirituelles. Ils devraient réfléchir aux conséquences de leurs actes, sur eux-mêmes et sur leurs descendants, surtout que, dans nos pays, le sang qui crie vengeance est en quantité énorme. Que ceux qui ont des oreilles entendent, surtout les Rwandais et les Burundais !

127. Tous les régimes politiques qui ont dirigé nos pays ont du sang sur les mains, qu'ils versent lors de la conquête du pouvoir, lors de la consolidation de ce pouvoir et lorsqu'ils sont en train de le perdre. Ils obéissent au système satanique qui réclame aux dirigeants des sacrifices humains en vue de leur accession au pouvoir, sachant que du sang sera encore versé lorsque vient le moment de les chasser du pouvoir (le sang appelle le sang !)

128. Il n'y a que le règne de Jésus Christ qui fait exception : *“... Christ s'est offert une seule fois en sacrifice pour porter les péchés des hommes ...” (Hébreux 9:28)* Jésus Christ a versé son sang de son plein gré pour nous racheter et pour qu'en lui nous ayons la vie éternelle. Par contre, le sang versé par Satan et ses serviteurs ne sert que les intérêts égoïstes de ces derniers (ce point est longuement développé dans mon livre précédemment référencé)

129. Nous comprenons maintenant pourquoi LA MORT DE JÉSUS CHRIST DOIT ÊTRE LA SEULE QU'IL FAUT SE REMÉMORER, CONFORMÉMENT À L'ORDRE REÇU DE LUI ET INSCRIT DANS SA PAROLE (**LUC 22:14-20, 1 COR 11:23-26**). En clair, la raison d'être de la mémoire de la mort de Jésus Christ, tient à ce qu'il n'est pas resté au tombeau et qu'il est ressuscité le troisième jour. Dès lors, rien ne justifie qu'un simple mortel, une personne morte et enterrée (et non ressuscitée !) soit l'objet de mémoire ou de commémoration mortuaire de quelque nature que ce soit.

130. A ce stade de la lecture du présent message, les choses s'éclaircissent petit à petit (je l'espère), au point de comprendre pourquoi, dans la région des Grands Lacs, plus particulièrement au Rwanda et au Burundi, les deux tiers des habitants vont bientôt être massacrés. C'est que, tout simplement, beaucoup de sang a été versé dans ces 2 pays, que ce sang répandu continue de crier vengeance et qu'il aura bientôt gain de cause.

## **CONCLUSION :**

### **IL N'Y AURA PLUS DE DEUIL NI DE MÉMOIRE DES DÉFUNTS POUR TOUT CHRÉTIEN NÉ DE NOUVEAU**

131. Ainsi que précédemment souligné, le présent message s'adresse particulièrement aux chrétiens convaincus de leur appartenance au Corps du Christ et de leur statut d'épouse du Christ. Ce sont ceux-là qui doivent renoncer de suite, et de façon définitive, à la mémoire des défunts et aux deuils y relatifs. Par contre, ils sont priés de s'atteler plutôt à la commémoration de la mort de notre Seigneur Jésus Christ, jusqu'à son glorieux retour.
132. Je prie instamment le FPR de ne pas se mêler de ce programme inspiré par le Saint-Esprit, et surtout de ne pas mettre des bâtons dans les roues aux personnes qui l'appliqueront volontiers. La même demande va aux "serviteurs de Dieu" dont la complicité avec le FPR est avérée : qu'ils laissent tranquilles les chrétiens qui ont compris le bien-fondé du présent message et qui voudront s'y conformer, non seulement pour la gloire de Dieu, mais aussi pour leur salut et celui des leurs.
133. Les vrais serviteurs de Dieu sont par ailleurs priés d'éclairer les chrétiens dont ils ont la charge, sur ce qu'il convient de faire. Ils doivent aussi demander pardon à Dieu et à leurs ouailles, pour avoir toujours soutenu ces commémorations macabres dont il a été démontré la connexion avec les mauvais esprits et les malheurs que véhiculent ces derniers.
134. J'ose également espérer que les autorités politiques compétentes auront le courage de révoquer ces programmes mortuaires qu'elles ont institutionnalisées. C'est pour leur bien et celui des leurs.
135. Cela fait 28 longues années que des sacrifices humains sont consentis dans le monde des esprits et ce, dans le seul intérêt du pouvoir en place, qui cherche à se perpétuer par tous les moyens, y compris et surtout par des voies démoniaques. Le plus grave dans tout cela, c'est que les générations post 94 sont elles aussi sérieusement affectées par ces mauvais esprits induits par la pratique du deuil et de la mémoire des défunts.
136. Le moment est venu où les choses doivent tourner dans le bon sens. Les élites éclairées ont la responsabilité d'adopter et de propager ce principe immuable et porteur de bénédictions, selon lequel seule la mort du Seigneur Jésus Christ mérite la commémoration et la célébration, alors que la mémoire des autres morts constitue une porte par laquelle les mauvais esprits s'engouffrent pour infliger aux vivants des ennuis de toutes sortes.
137. En vérité, en vérité, nous entrons dans une ère nouvelle où toutes ces pratiques démoniaques doivent cesser définitivement. En effet, Dieu a conçu lui-même un ordre nouveau dont la vitesse d'arrivée dépasse l'entendement humain et nous a mandatés pour sa mise en application conformément aux lignes directrices ci-après :
- a. Nous allons instaurer une ère en rupture totale avec les systèmes religieux et politiques connus jusqu'à ce jour, qui seront bannis à jamais, et ce au Nom de Jésus-Christ de Nazareth. Le but est d'établir dans nos pays le royaume salvateur de Dieu sur terre.
  - b. Nous devons éradiquer tous les maux qui frappent les rwandais de générations en générations, surtout qu'ils induisent des conséquences graves inévitables sur leurs enfants, leurs petits-enfants et toute la chaîne des descendants
  - c. Il n'est plus question de léguer à nos enfants les rancoeurs destructrices, quelles qu'elles soient
  - d. Nous nous devons de casser la transmission générationnelle des crimes et autres péchés (*Lamentations de Jérémie 5:7*)
  - e. Nous donnerons pour héritage à nos descendants la vraie réconciliation qui conduit à la vraie unité, le tout basé sur la foi en Jésus Christ, la repentance, le pardon mutuel et la

- reconnaissance par chaque ethnie de sa responsabilité dans l'atteinte de la dignité et du bien-être de l'autre ethnie
- f. Nous rejetons la perpétuation d'un système basé sur le mensonge et le père de celui-ci, Satan (*Jean 8:44*)
  - g. Nous rejetons également tout programme diabolique autorisant Satan à tuer à sa guise les rwandais Hutu-Tutsi, même quand ce sont eux qui lui en donnent l'opportunité, en lui ouvrant une brèche dans leurs pensées, leurs émotions ou leur corps. En tous les cas, il est inacceptable que les uns sortent du pays pour que d'autres y rentrent.
  - h. Nous refusons toute vie de misère, alors que, par sa grâce, Dieu nous a dotés d'une vie intégrale tant que nous sommes encore dans le monde et que, en Jésus Christ, Il nous a accordé la vie éternelle
  - i. Nous rejetons tous les liens familiaux qui nous font du tort, alors que, souvent, nous y sommes impliqués à notre insu
  - j. Nous rompons avec cette pratique funeste de la mémoire des défunts : avec ces derniers, nous, les vivants, n'avons plus rien à voir, et rejetons toutes les conséquences préjudiciables que la communion avec eux nous a causé
  - k. Nous sommes désormais dans la désobéissance envers le régime criminel du FPR, notamment en ce qui concerne ses programmes visant à "marchandiser" les ossements des Tutsi victimes du génocide, qui ont été mélangés avec ceux des Hutus victimes des massacres du FPR, et ce pour gonfler, dans un but intéressé, le chiffre des victimes du génocide
  - l. Nous ne sommes plus sous l'autorité de ce régime de terreur fondé sur le mensonge et le cynisme, et qui n'a jamais eu la moindre sympathie pour le peuple
  - m. Nous déclarons nuls et de nul effet, tous les contrats que ce régime a conclus avec le diable à notre détriment, notamment en offrant les rwandais en sacrifice
  - n. Nous nous déliions de tous les torts que nous avons subis du régime honni du FPR, et de leurs conséquences fâcheuses sur nos enfants et tous nos descendants
  - o. Nous prenons nos distances avec tous les programmes du FPR exécutés par l'organisation IBUKA et, de façon similaire, avec tout ce qui a trait à la mémoire des victimes du génocide, que ce soit le génocide des Tutsi ou le génocide des Hutu; plus globalement, nous et nos familles, et au Nom de Jésus Christ, nous nous désolidarisons de toute activité visant la mémoire des morts, quels qu'ils soient
  - p. Ces programmes de mémoire des victimes Tutsi ou des victimes Hutu n'auront aucune conséquence sur nous, car nous nous en écartons publiquement, aussi bien oralement que par la voie épistolaire, et ce, au nom de Jésus Christ
  - q. Oui, nous rejetons catégoriquement tout ce qui a trait à la mémoire des défunts et les esprits qui s'y rattachent, que nous renvoyons à leur expéditeur, en l'occurrence Satan, le maître des démons. C'est au Nom de Jésus Christ que nous chassons ces mauvais esprits et que nous sommes déterminés à retenir de notre histoire, uniquement les faits positifs exempts de cynisme et de rancœurs destructrices
  - r. Nous, qui sommes impliqués dans ces deuils et commémorations des morts, par écrit ou par voie orale, empruntons les mêmes canaux, au Nom de Jésus Christ, pour prendre nos distances avec ces pratiques; puisse le Saint Esprit nous venir en aide dans la mise en application de la présente résolution
  - s. Nous ne sommes plus partie prenante à ces cérémonies macabres, étant engagés dans une course contre la montre pour entrer dans les temps institués par Dieu pour venger le sang des innocents versé dans la région des Grands Lacs. Satan va encore faire valoir ses droits sur des centaines de milliers de Hutu et de Tutsi, notamment ceux ayant pactisé avec lui à travers le serment diabolique auquel tous les membres du FPR sont assujettis. Nous et les nôtres n'avons plus rien à voir avec ces pratiques démoniaques, nous nous plaçons sous la haute protection de notre Père céleste en lien avec le Psaume 91, au nom de notre Sauveur et Maître, Jésus Christ de Nazareth.



138. Il faut impérativement se désengager de ces oeuvres du diable, dans le cadre d'une démarche personnelle. Aux indécis et aux indifférents, ainsi qu'à ceux qui dénigrent ces messages prophétiques, je dis que si vous ne vous occupez pas de ces choses-là, elles s'occuperont bel et bien de vous (*Osée 4:6*), et ce ne sera pas pour votre bien. Qu'on le veuille ou non, on est tous impliqués là-dedans, certes à notre insu pour la plupart d'entre nous, des forces occultes ayant décidé de notre sort à notre place, mais "condamnés" quand même, en raison de notre appartenance à une même communauté nationale. Les personnes sans capacité juridique d'agir tels que des enfants, sont aussi concernées par cette démarche. Elle sera faite en leur nom par leurs représentants légaux qui, pour leur légitimité, pourront faire valoir des liens de sang ou d'autres rapports incontestables. Par contre, nous tenons à insister sur le fait que pour toute personne adulte ayant toutes ses facultés, le désengagement doit se faire individuellement, d'abord en acceptant Jésus Christ comme son Seigneur et Sauveur, ensuite en confessant ses péchés et sa part de responsabilité. Seules les personnes qui respectent ce programme auront le droit d'entrer avec nous dans le Plan de Dieu pour la région des Grands Lacs.
139. Je rappelle aussi qu'une Arche de Salut est offerte à toutes les personnes qui voudront se placer sous la protection divine, au Nom de Jésus Christ. Toutefois, tous ceux et celles encore sous l'emprise du virus Hutu-Tutsi et qui refusent de s'en débarrasser n'auront pas leur place dans cette Arche de secours. En effet, celle-ci va les repousser automatiquement, en raison de leurs péchés non confessés, qui s'accumuleront les uns sur les autres, aussi longtemps que la dynamique de la repentance n'aura pas été enclenchée.
140. Toutes ces mesures entrent en vigueur avec la commémoration "officielle" du génocide qui, comme les fois précédentes, a lieu cette année d'avril à juillet. Ainsi, dès ce mois d'avril 2022, les chrétiens doivent prendre leurs distances avec tout ce qui a trait aux deuils, à la mémoire et aux commémorations des morts. Dans le cas contraire, je m'en lave les mains et prends à témoin la parole de Dieu (*Ezéchiel 33*).
141. Pour pouvoir mettre un terme définitif à ces pratiques mortuaires et en vue d'une délivrance totale précédant l'entrée dans les temps nouveaux imminents, nous prévoyons dans les prochains mois, 3 jours consécutifs de jeûne et de prière auxquels tout le monde est invité. Ce sera, pour les participants, l'occasion de couper, pour de bon, tout lien avec les problématiques macabres en rapport avec le deuil, les commémorations et la mémoire des défunts.
142. Le présent décret entre en vigueur ce 06 avril 2022 pour rendre nul et non avenue le programme de 100 jours habituellement réservé à la commémoration du génocide jusque début juillet.

GLOIRE ET LOUANGE À L'ETERNEL NOTRE DIEU ET À NOTRE SEIGNEUR JÉSUS  
CHRIST DE NAZARETH;  
PUISSE L'ESPRIT SAINT TOUT METTRE EN APPLICATION CONFORMÉMENT À LA  
VOLONTÉ DU PÈRE; AMEN !.

Fait à La Haye (Hollande) le 06 avril 2022



Marie Esther Murebwayire